

Barème Honoraires de Location

HONORAIRES DE LOCATION HABITATION NUE OU MEUBLEE EN RESIDENCE PRINCIPALE (soumis au décret n°2014-890 01/04/14) A USAGE D'HABITATION ou MIXTE

ZONE NON TENDUE

Prix au mètre carré de surface habitable concernant les honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail : 8 € TTC

Prix au mètre carré de surface habitable concernant les honoraires de réalisation de l'état des lieux : 3 € TTC

**LES HONORAIRES S'APPLIQUENT A LA FOIS AUX LOCATAIRES ET
AUX PROPRIETAIRES.**

HONORAIRES DE LOCATIONS AUTRES

Bail de droit commun	15 % TTC du loyer annuel hors charges partagés entre bailleur et preneur
Bail Professionnel	15 % TTC du loyer annuel hors charges à charge exclusive du locataire
Bail Commercial	15 % HT du loyer annuel hors charges à charge exclusive du locataire
Location de garage / parking	250 euros TTC partagés entre bailleur et preneur
Avenant au bail	150 euros TTC

Barème Honoraires de Vente

HONORAIRES DE VENTE TTC POUR TOUS TYPES DE MANDAT (Hors immobilier professionnel)

Prix < 50 000 €	10 %
Prix compris entre 50 001 et 100 000 €	9 %
Prix compris entre 100 001 et 200 000 €	8 %
Prix compris entre 200 001 et 300 000 €	7 %
Prix compris entre 300 001 et 500 000 €	6 %
Prix > 500 000 €	5 %

HONORAIRES DE VENTE TTC POUR TOUS TYPES DE MANDAT EN IMMOBILIER PROFESSIONNEL

Murs Commerciaux ou Cellule Commerciale dont le prix est < 50 000 €	12 %
Murs Commerciaux ou Cellule Commerciale dont le prix est > 50 000 €	10 %
Vente de Fonds de Commerce dont le prix est < 50 000 €	12 %
Vente de Fonds de Commerce dont le prix est > 50 000 €	10 %
Cession de bail commercial	9 %

Barème Autres Prestations

HONORAIRES TTC

Estimation	150 €
Recherche immobilière	2 % du prix net vendeur

Barème de Gestion Locative

Pour répondre à vos besoins, La Régie Immobilière vous propose
Deux formules de gestion locative au choix:

« La Régie » ou « La Régie + »

<i>Prestations</i>	<i>Gestion « La Régie »</i>	<i>Gestion « La Régie + »</i>
Encaissement des loyers, charges et allocations / Quittances	℞	℞
Suivi de dossiers (lettre de rappel, relance diverses, mise en demeure, recouvrement amiable...)	℞	℞
Tenue des comptabilités propriétaire et locataire (espace personnel en ligne)	℞	℞
Arrêtés de compte	℞	℞
Révision annuelle du loyer et renouvellement des baux	℞	℞
Gestion des provisions pour charges et régularisation annuelle	℞	℞
Calcul et récupération de la Taxe d'Ordures Ménagères	℞	℞
Récupération de l'attestation d'assurance du contrat d'entretien chaudière auprès du locataire	℞	℞
Conseils en matière de législation, de fiscalité et d'immobilier	℞	℞

Gestion et suivi des travaux inférieurs à 1500 € TTC	R	R
Demande, gestion et suivi des expertises	R	R
Garantie des Loyers Impayés (G.L.I.)		R
Détériorations Immobilières		R
Protection Juridique		R
HONORAIRES	7% TTC Des encaissements	7 % des encaissement + 3% du quittance

Prestations facultatives peu importe la formule choisie
(Vacation horaire = 100 € TTC)

Souscription à une assurance Propriétaire Non Occupant (PNO)	Barème partenaire
Suivi des dossiers contentieux aussi bien amiables que judiciaires (hors frais de Commissaire de Justice et d'Avocat)	Vacation horaire
Établissement et envoi des éléments pour la déclaration des revenus fonciers	50 € TTC
Gestion des sinistres : déclaration, représentation du propriétaire en expertise (déplacement inclus), établissement des devis et suivi des travaux, encaissement des indemnités et reversement après contrôle	Vacation horaire
Gestion et suivi des travaux supérieurs à 1500 € TTC	Vacation horaire
Visite annuelle du logement en cours de bail à la demande du propriétaire	Forfait de déplacement de 50 € TTC + vacation horaires
Gestion du congé signifié par Commissaire de Justice	50 € TTC
Réalisation d'un état des lieux d'entrée ou de sortie par Commissaire de Justice	Cf Tarif des Commissaires de Justice
Gestion d'un avis à tiers détenteur	Vacation horaire
Commande du diagnostic Etat des Risques et Pollutions	Offert
Commande des diagnostics : DPE, électricité, gaz, CREP, amiante, termite, etc...	25 € TTC + prix du diagnostic
Règlement des appels de fond au syndic (par appel de fond)	30 € TTC annuel